



Madame, Monsieur,

Votre enfant fait sa rentrée 2024
à l'**École Primaire de La Pointe des Châteaux**.



 **Blogue École PDC**
Commune de Saint Leu
Académie de La Réunion
9741350Z
46 Bd Georges Pompidou
97436 Saint Leu
Tel : 0262 34 01 06
ce.9741350Z@ac-reunion.fr

Afin que cette année scolaire se passe dans les meilleures conditions possibles, veuillez trouver dans cette note quelques informations relatives au fonctionnement de l'école.

1. Horaires de classe – Ouverture et fermeture du portail aux heures d'arrivée :

Matin : 8h à 11h30 Ouverture du portail à 7h50 – **Fermeture à 8h05**.

Après-midi : 13h à 15h30 Ouverture du portail à 12h50 – **Fermeture à 13h00**.

Seuls les enfants utilisant les transports scolaires et les services de la garderie sont autorisés à rentrer dans les locaux avant 7h50 et sont confiés aux personnels désignés de ces services.

Les horaires sont à respecter scrupuleusement.

Le calendrier scolaire avec les périodes de vacances et jours fériés est à consulter sur le site de l'Académie de La Réunion :



2. Modalités d'entrée et de sortie de l'école :

Le **plan Vigipirate** est toujours en vigueur.

L'entrée dans l'enceinte de l'école est strictement réservée au personnel et aux élèves de l'école.

Pour les élèves de maternelle : **un seul parent** est autorisé à accompagner son enfant jusqu'à sa classe.

Il est demandé à l'accompagnant de bien vouloir quitter l'école avant 8h05, heure de fermeture du portail.

Pour les élèves de l'élémentaire : **les parents laissent leurs enfants au portail le matin et les y attendent le soir**.

Pour des raisons évidentes de sécurité, veillez à **libérer le passage devant le portail et éviter tout attroupement**.

Pensez à donner à vos **enfants en élémentaire** des consignes précises sur la conduite à tenir en cas de retard de votre part à la sortie. Après 15h30, les enseignants ne sont plus responsables des élèves.

En maternelle les retards répétés des accompagnants après la classe feront l'objet d'un signalement.

Les rendez-vous médicaux doivent être pris, autant que faire se peut, en dehors des horaires scolaires. Il n'y aura pas d'ouverture de portail en dehors des horaires donnés ci-dessus (sauf cas grave et urgent exceptionnel).

Tout RDV pris sur le temps scolaire entraînera le retour en classe à la nouvelle ouverture de portail (cf annexe au RI).

Attention ! Tout retard après 8h05 entraînera le retour en classe à l'ouverture du portail l'après-midi entre 12h50 et 13h00.

3. Vie à l'école :

Veillez à prendre connaissance régulièrement des informations collées dans le cahier de liaison et à les signer.

Les enseignants et la Directrice peuvent vous recevoir exclusivement sur rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison (ou par téléphone pour la Directrice).

Des fiches de renseignement pré-remplies avec les informations connues par l'école vous seront rapidement distribuées. Elles seront à vérifier et à corriger si besoin, au stylo rouge. **Veillez à y noter au moins une adresse mail valide.**

Si votre enfant présente un trouble de la santé nécessitant un PAI, signalez-vous rapidement afin de remplir le formulaire dédié et le rapporter dans les meilleurs délais.

Le personnel de l'école n'est pas autorisé à donner des médicaments en dehors des PAI.

Si votre enfant présente des symptômes (fièvre, toux, mal de gorge, fatigue inhabituelle, troubles digestifs, ...), il devra **rester à la maison et consulter un médecin** dans les meilleurs délais. Si votre enfant déclare des symptômes à l'école, vous devrez le récupérer rapidement.

Les absences de votre enfant doivent être impérativement signalées le jour même à l'école par téléphone ou par mail **et justifiées dans le cahier de liaison** à son retour. *Conformément à la loi, les absences longues et/ou répétées font l'objet d'un signalement aux services du Rectorat. Attention ! Les départs anticipés en vacances, retours tardifs ou week-end prolongés ne sont pas des motifs légitimes d'absence. Toute absence longue anticipée doit faire l'objet d'une demande adressée à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.*

4. Vie en classe :

Les enseignants organiseront en début d'année une réunion d'information pour vous présenter le fonctionnement de la classe de votre enfant. **Toute rencontre nécessite une prise de RDV.**

Nous comptons sur votre confiance et le dialogue pour que cette année scolaire se déroule sereinement pour tous.

Bonne rentrée à tous,

Inès PEREZ, Directrice et l'ensemble de l'équipe enseignante.